

Bruxelles, le 11 mars 2022  
(OR. fr)

6928/22  
OJ CONS 15  
ECOFIN 195

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**  
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Affaires économiques et financières)  
Bâtiment Europa, Bruxelles  
15 mars 2022 (9:30)

**Format 1+2 (+1 en salle d'écoute)**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A" 6930/22  
Liste des activités non législatives

**Activités non législatives**

3. Communication sur la politique budgétaire pour 2023, y compris 6778/22  
l'état des lieux sur le réexamen de la gouvernance économique  
*Présentation par la Commission*  
*Échange de vues*
4. Suite de la réunion informelle des Chefs d'État et de  
Gouvernement des 10 et 11 mars 2022  
*Informations communiquées par la présidence*

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

5. Directive relative à la mise en place d'un niveau d'imposition **SC** 6976/22  
minimum mondial pour les groupes multinationaux dans 6975/22  
l'Union  
*Orientation générale*

6. Règlement établissant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ☐☐ 6978/22  
Orientation générale 7044/22

**Activités non législatives**

7. Budget de l'UE : Recommandation concernant la décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget pour l'exercice 2020 (\*) 6001/1/22 REV 1  
Adoption + 6001/22 ADD 1
8. Budget de l'UE : Conclusions sur les orientations budgétaires pour 2023 6000/22 + ADD 1  
Approbation

o

o o

**p.m.:**

**Lundi 14 mars 2022**

15:00 Eurogroupe

17.15 Eurogroupe en format inclusif

- 
- ☐ Première lecture
- ☐ Procédure législative spéciale
- ☐ Sur la base d'une proposition de la Commission
- (\*) Point sur lequel un vote peut être demandé
-